



PROCÈS-VERBAL DE LA 183^e RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 10, 11 et 12 mars 2025

LIEU : Bureau principal de l'Administration régionale Kativik, Kuujjuaq

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett
Minnie Grey
Theresa Chemaganish (par vidéoconférence)

Nommés par le gouvernement du Canada

Marc-Antoine Giroux (par vidéoconférence le 10 mars)
Marie-Noëlle Fournier, vice-présidente
Pierre-Yves Gagnon (par vidéoconférence les 11 et 12 mars)

Nommés par le gouvernement du Québec

André-Anne Gagnon, présidente
Jasmin Bergeron
Paule Halley

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea (par vidéoconférence les 11 et 12 mars)

Analyste de la législation environnementale

Christine Lambert (par vidéoconférence les 11 et 12 mars)

INVITÉS :

Ahmed Kouki, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, ARK
Mary Johannes, mairesse, Village nordique de Kuujjuaq
Émilie Dalpé-Turcotte, aménagiste, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK
Daniel Gendron, ingénieur, bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MELCCFP
Alexis Lemieux Périnet, chargé de projet, Direction générale du passif environnemental, MELCCFP
Nathalie Girard, gestionnaire de projets régionaux, Service d'intervention en cas de danger environnemental maritime (région de l'Arctique), GCC

OBSERVATEURS :

Claude Péloquin, conseiller, Analyse et relations régionales – Québec, Environnement et Changement climatique Canada

Billy Shecanapish, agent de l'environnement, Nation naskapie de Kawawachikamach

Philippe LeBlanc-Rochette, coordonnateur en environnement, Société Makivvik

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 183^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) commence à 15 h le 10 mars 2025, au bureau principal de l'ARK à Kuujjuaq. La présidente ouvre la réunion et invite les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 183^e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption du procès-verbal de la 181^e réunion

Les membres passent en revue le procès-verbal de la 181^e réunion. Le procès-verbal est adopté après modifications.

3. Administration

a) Budget

i. Suivi des points abordés lors de la 182^e réunion

Une série de mises à jour sur la mise en œuvre des mesures de réduction des dépenses énoncées lors de la 182^e réunion est présentée. Il s'agit notamment des frais de voyage des membres nommés par l'ARK ainsi que de la suspension du bail pour le logement et les bureaux du secrétaire exécutif pour une année pendant son congé à traitement différé. Les membres sont également informés que plusieurs cabinets comptables ont été contactés et que le sous-comité administratif continuera d'examiner les soumissions reçues à ce jour afin de retenir la proposition la plus avantageuse.

ii. Rapport des dépenses pour la période allant de novembre 2024 à février 2025

Les membres passent en revue le rapport des dépenses du CCEK pour la période allant de novembre 2024 à février 2025.

b) Secrétariat

Les membres reçoivent une mise à jour concernant le congé à traitement différé du secrétaire exécutif ainsi que de la délégation des tâches et des dossiers durant son absence.

c) Membres

Les membres sont informés que l'ARK assurera la présidence pour l'exercice 2025-2026. Des remerciements sont offerts à M^{me} André-Anne Gagnon pour son mandat de présidente pour l'exercice 2024-

2025.

d) Dossiers actifs depuis la 182^e réunion, correspondance et gestion interne

Les membres passent en revue le tableau des dossiers actifs du CCEK depuis la dernière réunion ainsi que la liste de la correspondance.

e) Site Web

Une mise à jour est présentée aux membres concernant l'élaboration de la section consacrée à l'évaluation d'impact sur le site Web du CCEK et les suivis visant à résoudre les difficultés d'accès au portail sécurisé des membres.

f) Rapport annuel 2024-2025

Les membres passent en revue le contenu de la version provisoire du rapport annuel 2024-2025.

g) Plan d'action 2025-2030

À la suite de la 182^e réunion et d'une révision du sous-comité des communications, une version actualisée de la version provisoire du Plan d'action 2025-2030 est présentée et discutée.

4. Rencontre avec des représentants de la communauté

Les membres rencontrent M^{me} Mary Johannes, mairesse du Village nordique de Kuujuaq. La rencontre commence par une présentation du mandat, du fonctionnement et des activités du CCEK. La présentation est suivie d'une discussion sur la gestion des matières résiduelles dans la communauté, y compris l'aménagement d'un écocentre, la gestion des déchets de construction et le traitement des véhicules hors d'usage.

5. Aménagement et occupation du territoire

a) Présentation du projet de règlement de l'ARK sur l'utilisation durable du territoire

M^{me} Émilie Dalpé-Turcotte, aménagiste au Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, présente le projet de règlement sur l'utilisation durable du territoire. La présentation commence par un survol du contexte législatif dans lequel s'inscrit l'élaboration du règlement. Il y a ensuite une brève description de la récente mise à jour du Plan directeur de la région Kativik et des modifications proposées à la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik. La présentation se poursuit par une description des facteurs qui rendent nécessaire l'élaboration d'un système réglementaire propre à la région Kativik. Il est expliqué que la législation provinciale actuelle ne couvre pas l'ensemble des activités, ouvrages ou occupations du territoire de la région. Étant donné la taille et l'éloignement de la région, les mesures de surveillance et d'application sont difficiles à mettre en œuvre. Le règlement de l'ARK tente de remédier à ces problèmes en tenant compte des particularités régionales et en s'appuyant sur la contribution d'un comité consultatif en urbanisme.

À la suite de la présentation, une discussion a lieu sur la sélection des projets, l'adoption du règlement, les

activités de surveillance dans le contexte de l'exploration minière, la modification des zones de contraintes et du processus d'examen, les conditions d'autorisation ainsi que la coordination entre les organismes d'examen et les ministères sur les questions liées à l'aménagement du territoire.

- b) Modifications proposées au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable et au cadre d'analyse, MRNF

Un aperçu des modifications proposées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable et à son cadre d'analyse est présenté. Il est indiqué que ces modifications s'appliquent à deux documents distincts. Le premier document porte sur le programme d'attribution dont l'objectif est de rendre accessibles et de réserver des terres publiques pour le développement de l'électricité renouvelable; le second porte sur la modernisation du cadre d'analyse. Ce dernier est un document interne utilisé par le MRNF visant à assurer la compatibilité des projets d'électricité renouvelable avec les autres utilisations du territoire. Par ailleurs, il est noté que le cadre d'analyse tient compte de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire Eeyou Istchee Baie James, mais ne prévoit pas d'ajustement spécifique aux réalités du Nunavik. De plus, une discussion a lieu concernant la lettre que le CCEK a transmise au MRNF le 21 février 2025 en lien avec ce sujet.

- c) Volet autochtone du processus de consultation dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la forêt, MRNF

Un compte-rendu des rencontres auxquelles le CCEK a participé concernant l'élaboration d'une stratégie sur l'avenir de la forêt est présenté.

6. Présentation du programme d'intervention environnementale en cas de déversement dans le milieu marin, GCC

M^{me} Nathalie Girard, gestionnaire de projets régionaux au Service d'intervention en cas de danger environnemental maritime (région de l'Arctique) de la Garde côtière canadienne (GCC), présente le programme d'intervention en cas de déversement en milieu marin. La présentation commence par un aperçu des programmes et services de la GCC ainsi que du programme d'intervention environnementale en cas de dangers et d'incidents maritimes (IEDM) dans la région de l'Arctique. Il est expliqué que le programme s'applique aux déversements en milieu marin provenant de navires, aux installations de manutention d'hydrocarbures, à la pollution marine ainsi qu'aux déversements de sources inconnues provenant de l'extérieur des eaux canadiennes. M^{me} Girard décrit les équipes et les équipements dans la région arctique, explique ce que prévoit le programme en cas de déversements en milieu marin et résume le système de notification des incidents. Des caches d'équipement communautaire pour intervenir en cas de déversements en milieu marin ont notamment été mises en place et des initiatives de formation pour les représentants des communautés sur l'utilisation appropriée et sûre de l'équipement sont en cours. La présentation se termine par un aperçu du programme de formation prévu par l'IEDM pour la création d'équipes d'intervention maritime côtière basées dans les communautés afin de gérer les incidents de pollution dans la région arctique.

À la suite de la présentation, une discussion a lieu sur la collaboration entre l'IEDM et d'autres entités gouvernementales concernant les interventions en cas d'incidents de déversement et les accords réglementaires entre les administrations au nord et au sud du 60^e parallèle avec Transports Canada. Les questions liées à l'éloignement de l'Arctique canadien sont également abordées, ainsi que la surveillance du trafic des navires étrangers dans le passage du Nord-Ouest.

7. Conservation et biodiversité

a) Aires protégées d'utilisation durable, MELCCFP

Les membres sont informés que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a fait une présentation sur les aires protégées d'utilisation durable (APUD) à l'ARK le 5 février 2025. L'une des préoccupations de l'ARK durant la présentation est l'interaction entre les différents types d'aires de conservation et leur statut au Nunavik. Les représentants du MELCCFP expliquent que les APUD ne visent pas à remplacer les territoires de conservation nordiques (TCN), et que ces deux statuts pourraient être utilisés de façon complémentaire. Par exemple, il serait possible de prévoir une APUD qui serait adjacente ou intégrée à un TCN, de façon à prévoir une gradation dans les activités permises selon les secteurs. Le MELCCFP a également souligné une différence importante entre ces deux statuts, à savoir que les TCN ne sont pas des aires protégées, alors que les APUD sont reconnues comme étant équivalentes aux aires protégées de catégorie VI de la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

b) Plan Nature 2030, MELCCFP

Un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 26 février 2025 concernant le Plan Nature 2030 du MELCCFP est présenté. Le MELCCFP a l'intention de créer un groupe de travail pour établir les indicateurs et les objectifs du Plan Nature afin de les inclure dans le plan d'action du ministère. La publication de la version finale du Plan Nature est attendue à l'automne 2025.

c) Projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, MELCCFP

Les membres sont informés que le 25 janvier 2025, le MELCCFP a contacté le CCEK pour annoncer l'élaboration d'un projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Ce plan découle des objectifs du Plan d'action 2024-2028 du Plan Nature. Le MELCCFP cherche à obtenir les commentaires des Inuits et des Premières Nations sur les questions liées aux changements climatiques qui affectent la faune, la flore et les écosystèmes. Une rencontre d'information pour les nations et organismes autochtones a eu lieu le 12 février 2025 pour présenter les grandes lignes du plan d'adaptation. Le plan ne crée pas de nouveaux projets; il est plutôt destiné à être utilisé comme un document interne pour établir des priorités et attribuer des fonds gouvernementaux.

d) Plan d'action 2023-2028, Société du Plan Nord

Un aperçu du Plan d'action 2023-2028 de la Société du Plan Nord, notamment en ce qui concerne les territoires de conservation nordiques, est présenté aux membres. Dans son plan d'action, la Société du Plan Nord annonce son intention d'entamer le processus d'identification de dix territoires de conservation nordiques dans la région située au nord du 49^e parallèle à partir de 2027. Cependant, aucune information supplémentaire n'est disponible. Une discussion a également lieu sur les différents types d'aires protégées, leur statut au Nunavik et la façon dont elles s'inscrivent dans les objectifs de la Société du Plan Nord.

Action

- Contacter le comité consultatif sur les aires protégées pour obtenir des informations supplémentaires sur les différents types d'aires de conservation au Nunavik.

8. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Modernisation du chapitre 23 de la CBJNQ

Un projet de lettre concernant la modernisation du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) est présenté. Les principaux thèmes abordés dans la lettre sont une vue d'ensemble du travail effectué au cours des 40 dernières années concernant le processus de modernisation, les enjeux relatifs à la participation des communautés dans les processus d'évaluation et d'examen prévus au chapitre 23 ainsi que la prise en compte des évaluations environnementales stratégiques et des impacts cumulatifs. Les membres discutent de la possibilité de se renseigner sur l'état d'avancement de ce dossier auprès des organismes signataires de la CBJNQ ainsi que de l'importance d'adapter ce chapitre et ses annexes aux réalités actuelles. Il est décidé que les membres vont poursuivre leur réflexion sur ce sujet. Ils discutent de la façon dont les travaux futurs seront menés.

Actions

- **Organiser une réunion pour poursuivre la discussion.**
- **Se renseigner sur les récents travaux de modernisation du chapitre 23 de la CBJNQ lors de la prochaine réunion avec les administrateurs fédéral et provinciale.**

b) Mise à jour du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik

Les membres sont informés que le Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik organisera une série d'ateliers dans différentes communautés en 2025 et en 2026. L'objectif est de réunir des représentants des communautés afin de les sensibiliser à l'évaluation d'impact et d'engager des discussions sur la participation et la préparation des communautés aux consultations publiques.

c) Projet minier de terres rares du lac Strange

Une mise à jour de l'état d'avancement des divers processus d'examen du projet minier de terres rares du lac Strange est présentée. Il est indiqué qu'il n'y a pas eu d'évolution majeure en ce qui concerne l'examen dans le cadre du processus provincial de la CBJNQ. Du côté fédéral, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, en collaboration avec les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunatsiavut, a entamé l'étape d'évaluation d'impact du projet. Pour sa part, la communauté de Kangiqsualujuaq entreprend une série d'études relatives à l'aménagement et à l'occupation du territoire, ainsi qu'au développement socio-économique. La communauté prévoit organiser une série de réunions avec le promoteur et la Nation naskapie de Kawawachikamach.

Action

- **Contacter l'Administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ pour faire un suivi de la lettre du CCEK envoyée le 20 décembre 2024 et intitulée Participation du public et multiplication des procédures d'évaluation d'impact déclenchées par le projet minier de terres rares du lac Strange.**

9. Lois relatives à la protection de l'environnement

- a) Projet de loi n°81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, MELCCFP

Un résumé du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, est présenté. Il est expliqué qu'à la suite du dépôt des commentaires du CCEK le 4 février 2025, le projet de loi a été adopté le 11 février 2025 et que les travaux parlementaires sont disponibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

10. Activités minières

- a) Projet de loi n°63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, MRNF

Un résumé d'une séance d'information organisée par le MRNF le 21 janvier 2025 concernant le projet de loi n°63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, est présenté. Ces modifications doivent entrer en vigueur en mai 2025. Le CCEK soulève des questions et des préoccupations sur les aspects liés au processus d'autorisation des activités d'exploration à impacts, à la communication entre les promoteurs et les communautés, ainsi qu'aux conditions d'autorisation, de construction, de surveillance et d'enlèvement des structures sur les claims au Nunavik.

11. Gestion de l'eau potable

Une mise à jour de l'élaboration du document sur la gouvernance de l'eau potable au Nunavik est présentée.

12. Gestion des matières résiduelles

- a) Présentation sur l'état d'avancement des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik, ARK

M. Ahmed Kouki, coordonnateur en gestion des matières résiduelles à l'ARK, fait une présentation sur l'état d'avancement des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik (PGMRN) 2021-2027. La présentation commence par un survol du contenu du PGMRN ainsi que des mesures, des objectifs et des orientations du plan. La présentation se poursuit avec un aperçu de la mise en œuvre du programme de collecte sélective. Il est noté que le programme se concentre principalement sur la collecte résidentielle des matières recyclables. Une entente signée entre l'ARK, Éco Entreprise Québec et le Village nordique de Kuujjuaq a mené à l'élaboration d'une étude géotechnique et d'un projet pilote prévu pour l'été 2025. Un projet similaire est également en cours pour la communauté de Tasiujaq. L'ARK a l'intention d'étendre cette initiative à d'autres communautés d'ici 2027. L'ARK prévoit mettre en place ce programme ainsi que l'infrastructure nécessaire dans chaque communauté d'ici 2030.

Une description du cadre juridique et de l'élaboration de règlements municipaux concernant l'exploitation et la manipulation de matériaux tels que les déchets de construction dans les lieux d'enfouissement municipaux est ensuite présentée. Les règlements municipaux interdisent également certains matériaux dans les lieux d'enfouissement et imposent des frais pour l'élimination de certains articles. De plus, une plateforme en ligne a été développée pour les entreprises de construction travaillant au Nunavik afin d'éviter le gaspillage des matériaux de construction. La présentation se termine par une description des outils de communication destinés aux résidents des communautés, aux employés municipaux et aux entreprises de construction,

lesquels décrivent la manipulation, la préparation, l'élimination et l'admissibilité de différentes matières résiduelles.

Suivant la présentation, les déchets dans les campements en dehors des limites des villages, le traitement des véhicules inutilisables, la recherche de solutions de rechange au brûlage à ciel ouvert ainsi que les sources de financement pour les initiatives de gestion des matières résiduelles dans le cadre du PGMRN font l'objet de discussion.

b) Mise à jour sur le projet de nettoyage des stations radars de la ligne Mid-Canada

Les membres rencontrent M. Daniel Gendron, ingénieur au bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MELCCFP, pour faire le point sur le projet de nettoyage des stations radars de la ligne Mid-Canada. Il est accompagné de M. Alexis Lemieux Périnet, chargé de projet à la direction générale du passif environnemental du MELCCFP. Les représentants du MELCCFP décrivent d'abord le projet pilote qui sera mis en œuvre sur les sept plus petits sites. La remise en état de ces sites a été déléguée aux nations inuite, naskapie et crie et est financée par le MELCCFP. Ce projet servira également à élaborer une approche pour la restauration des 34 sites restants qui sera financée dans le cadre d'un accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. En ce qui concerne le projet pilote, les Cris, les Naskapis et l'ARK élaborent actuellement les plans de travail et les budgets. Les travaux de restauration devraient commencer au cours de l'été 2025.

La présentation se poursuit par une description des plans de restauration des 34 sites restants. On explique qu'une demande d'exemption a été soumise à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik à l'automne 2024. Il est également question des réunions tenues avec les représentants cris, naskapis et inuits en 2024 et en 2025 et de leur demande de créer un comité directeur pour le projet de nettoyage qui est actuellement à l'étude par le MELCCFP.

Les membres soulignent que l'engagement direct des communautés et une communication efficace sont essentiels à la réalisation du projet.

c) Inadmissibilité des communautés inuites du Québec des programmes de financement fédéraux liés aux initiatives de gestion des matières résiduelles

Un résumé des lettres envoyées à la Société Makivvik et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada le 30 janvier 2025, concernant l'inadmissibilité des communautés inuites du Québec des programmes de financement fédéraux liés aux initiatives de gestion des matières résiduelles, est présenté. Une réponse de M^{me} Patty Hadju, ministre des Services aux autochtones, a été reçue le 25 février 2025 par le CCEK. Dans sa lettre, la ministre explique que le financement des initiatives de gestion des matières résiduelles ne se termine pas avant l'exercice 2027-2028 et que, par conséquent, le ministère n'est pas en mesure de renouveler ou d'étendre son programme de financement à l'heure actuelle. Toutefois, le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne continue de travailler avec les organismes signataires de traités afin de mieux comprendre les besoins et les priorités des communautés inuites et de voir comment les programmes fédéraux, guidés par la Politique sur l'Inuit Nunangat élaborée conjointement et la directive du Cabinet, pourraient mieux répondre aux besoins et aux défis déterminés par les Inuits. La ministre suggère également que le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pourrait être une option

potentielle, car il comprend un milliard de dollars de financement direct, dont au moins 10 % seront consacrés à des projets menés par des Autochtones. Ce fonds vise à accélérer la construction, la remise en état et l'expansion des infrastructures essentielles, notamment les systèmes de traitement des déchets solides.

Action

- Transmettre une copie de la lettre de la ministre Hadju à l'ARK.

d) Restauration de Killiniq

Un résumé d'une réunion tenue le 3 février 2025 avec des représentants du gouvernement du Nunavut concernant la restauration de l'ancienne communauté de Killiniq est présenté. Il est expliqué que Killiniq figure sur la liste des sites contaminés du gouvernement du Nunavut. Cependant, le ministère fédéral responsable de la réalisation des travaux de restauration est incertain de la suite à l'heure actuelle, étant donné que les différents éléments du site relèvent de la responsabilité de plusieurs ministères fédéraux. Par ailleurs, le besoin de transparence et de communication avec les parties prenantes est exprimé.

13. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Tarralik*

Les membres sont informés que la chronique verte du CCEK concernant les initiatives récentes en matière de gestion des matières résiduelles au Nunavik sera publiée dans la 135^e édition de *Tarralik*. De plus, l'article concernant la nouvelle section consacrée à l'évaluation d'impact du site Web du CCEK a été soumis. La chronique suivante portera sur le programme d'intervention de la Garde côtière canadienne en cas de déversement en milieu marin.

b) Réglementation découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada

Un résumé de la rencontre tenue le 25 novembre 2024 entre le CCEK, la Société Makivvik et Transports Canada est présenté. Deux règlements sont présentement à l'étude pour améliorer la sécurité maritime et les mesures d'intervention d'urgence pour les substances nocives et dangereuses pouvant être rejetées par accident dans le milieu marin. Les communautés et les organismes du Nunavik n'ont pas été consultés par Transports Canada à l'égard de ces règlements. Au cours de la discussion, il est soulevé que la table ronde avec les organismes de l'Inuit Nunangat et Transports Canada pourrait également être utilisée pour communiquer les nouvelles informations réglementaires. Il est également souligné que la Société Makivvik et Pêches et Océans Canada ont l'intention de cartographier les zones marines qui nécessitent des mesures de protection renforcées.

c) Projet de règlement sur la communication des données énergétiques des bâtiments

Un aperçu du projet de règlement sur la communication des données énergétiques des bâtiments est présenté. Il est expliqué que le projet de règlement découle des objectifs du gouvernement du Québec dans le cadre de son Plan d'économie verte 2030 de réduire de 50 % les émissions provenant du chauffage des bâtiments d'ici 2030. Le 21 février 2025, le CCEK a participé à une rencontre avec des représentants du MELCCFP, de l'ARK et de l'Office d'habitation du Nunavik (OHN). Les commentaires du CCEK ont été envoyés par lettre le 7 mars 2025.

Les membres sont informés que l'Université Laval, en collaboration avec l'OHN et l'ARK, mène une étude pour documenter les différents aspects de la livraison et de la consommation de mazout au Nunavik afin d'aider le MELCCFP à adapter et à mettre en œuvre ce règlement dans la région. Il est proposé que le CCEK suive le développement de l'étude.

14. Prochaines réunions du CCEK

Il est décidé que la 184^e réunion aura lieu les 3 et 4 juin 2025 à Québec, la 185^e réunion durant la semaine du 21 septembre 2025 à Kuujjuaraapik et la 186^e réunion durant la semaine du 1^{er} décembre 2025 à Kawawachikamach.

La possibilité d'une rencontre avec le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James et le Comité de coordination de chasse, de pêche et de piégeage en septembre, visant à souligner le 50^e anniversaire de la CBJNQ, est également discutée.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 3 décembre 2025

Annexe – Ordre du jour de la 183^e réunion

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 181^e réunion**
- 3. Administration**
 - a) Budget
 - i. Suivi des points abordés lors de la 182^e réunion
 - ii. Rapport des dépenses pour la période allant de novembre 2024 à février 2025
 - b) Secrétariat
 - c) Membres
 - d) Dossiers actifs depuis la 182^e réunion, correspondance et gestion interne
 - e) Site Web
 - f) Rapport annuel 2024-2025
 - g) Plan d'action 2025-2030
- 4. Rencontre avec des représentants de la communauté**
- 5. Aménagement et occupation du territoire**
 - a) Présentation du projet de règlement de l'ARK sur l'utilisation durable du territoire
 - b) Modifications proposées au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable et au cadre d'analyse, MRNF
 - c) Volet autochtone du processus de consultation dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la forêt, MRNF
- 6. Présentation du programme d'intervention environnementale en cas de déversement dans le milieu marin, GCC**
- 7. Conservation et biodiversité**
 - a) Aires protégées d'utilisation durable, MELCCFP
 - b) Plan Nature 2030, MELCCFP
 - c) Projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, MELCCFP
 - d) Plan d'action 2023-2028, Société du Plan Nord
- 8. Évaluation environnementale au Nunavik**
 - a) Modernisation du chapitre 23 de la CBJNQ
 - b) Mise à jour du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik
 - c) Projet minier de terres rares du lac Strange

9. Lois relatives à la protection de l'environnement

- a) Projet de loi n°81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, MELCCFP

10. Activités minières

- a) Projet de loi n°63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, MRNF

11. Gestion de l'eau potable

12. Gestion des matières résiduelles

- a) Présentation sur l'état d'avancement des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik, ARK
- b) Mise à jour du projet de nettoyage des stations radars de la ligne Mid-Canada
- c) Inadmissibilité des communautés inuites du Québec des programmes de financement fédéraux liés aux initiatives de gestion des matières résiduelles
- d) Restauration de Killiniq

13. Divers

- a) Chronique verte dans le magazine *Tarralik*
- b) Réglementation découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
- c) Projet de règlement sur la communication des données énergétiques des bâtiments

14. Prochaines réunions du CCEK